



Consultation publique sur le projet de Parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk

Mémoire de la MRC de Rivière-du-Loup

Déposé au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec

18 juillet 2024

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la MRC.....	1
Le projet.....	2
La MRC : de la planification à la participation	2
L'énergie éolienne : un allié à la transition énergétique	3
Les projets éoliens : un levier économique structurant	4
Les bénéfices éoliens : un impact sur la qualité de vie	5
Parc éolien Viger-Denonville	5
Parcs éoliens Roncevaux et Nicolas-Riou	6
Conclusion	8

AVANT-PROPOS

Ce mémoire a pour objectif de soutenir le développement du projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk, qui s'étend sur les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup. Il est en parfaite adéquation avec notre vision régionale de croissance et de développement économique. Nous croyons fermement que ce projet apportera des bénéfices significatifs sur les plans économique, social et environnemental pour notre région et au-delà. Ce document vise à démontrer les avantages concrets et substantiels de ce projet pour nos communautés. Forts de notre expertise, développée par la participation à d'autres projets éoliens actuellement en exploitation, nous pouvons démontrer l'impact direct de ces projets sur nos milieux de vie et les organisations qui les composent.

PRÉSENTATION DE LA MRC

« Les communautés de la MRC sont conscientes de leurs interdépendances. Elles font preuve de concertation, de solidarité, d'ouverture d'esprit et partagent leurs richesses. L'organisation municipale de la MRC reflète la volonté de partage et le souci d'efficacité des communautés. Celles-ci poursuivent la même vision, afin de demeurer un territoire agréable, vivable, équitable et prospère pour les générations d'aujourd'hui et de demain. » Vision stratégique de la MRC de Rivière-du-Loup 2015-2031.

Située au cœur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, la MRC de Rivière-du-Loup occupe une position géographique privilégiée. Elle est le point de rencontre des principales routes de l'Est du Canada, localisée à mi-chemin entre Montréal et Gaspé, à proximité du Nouveau-Brunswick, de l'État du Maine, et sur la rive nord du fleuve, de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Avec une superficie de 1 267,45 kilomètres carrés, elle comprend onze municipalités rurales et deux villes, dont un centre urbain.

Bien que la planification de l'aménagement du territoire soit sa première fonction, le rôle de la MRC a évolué. Elle contribue activement au développement local, social, rural et culturel de son territoire par le déploiement de divers services auprès des municipalités et des citoyens. Aujourd'hui, elle est reconnue pour son leadership et sa capacité d'innovation, notamment dans la production d'énergie renouvelable. Première MRC au Québec à devenir partenaire égalitaire avec l'entreprise privée pour la production d'énergie éolienne, elle est co-actionnaire du Parc éolien communautaire Viger-Denonville depuis 2013. Elle contribue aussi à d'autres projets éoliens par sa participation à la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent et à l'Alliance de l'Est.

En plus de l'énergie éolienne, la MRC est impliquée dans les énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre. Elle est co-actionnaire d'une usine de biométhanisation et cible les énergies renouvelables comme identité forte dans le cadre du projet Signature Innovation du Fonds régions et ruralité. Cela permet de déployer différents projets relatifs aux énergies renouvelables et aux matières résiduelles sur le territoire.

En accord avec la Vision stratégique 2012-2031, la MRC priorise le développement économique en harmonie avec l'environnement naturel et la qualité de vie de ses

citoyens. Elle se soucie de développer et d'innover dans les filières d'énergies renouvelables, respectant ses communautés et générant des retombées positives financières, environnementales et sociales.

LE PROJET

Le parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk (PPAW) est une initiative développée en partenariat égalitaire par Invenergy et l'Alliance de l'Est. Cette alliance inclut la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ainsi que les MRC de Montmagny et de L'Islet. La participation active des communautés locales et autochtones, dans la gouvernance et les bénéfices, est un aspect central du projet.

Sélectionné par Hydro-Québec, le 15 mars 2023, dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2021-01, ce projet comprendrait 56 éoliennes, pour une puissance contractuelle de 349,8 MW. Situé en milieu forestier et en terres publiques dans la MRC de Rivière-du-Loup, il prévoit 10 éoliennes sur le territoire de la Ville de Saint-Antonin et 46 sur les territoires des MRC de Kamouraska et de Témiscouata.

LA MRC : DE LA PLANIFICATION À LA PARTICIPATION

Les dossiers éoliens impliquent pour la MRC d'assumer deux rôles distincts. En tant que membre de l'Alliance de l'Est, la MRC est un partenaire public, participant au financement du projet et au partage des bénéfices. En même temps, elle doit remplir son rôle d'administration territoriale, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Cette distinction entre le rôle de partenaire public et d'administration territoriale est primordiale. Dès 2006, les élus ont convenu de l'importance d'une vision territoriale des projets éoliens pour assurer la protection des paysages et une cohabitation harmonieuse avec certains usages. La MRC a mis en place des outils de planification nécessaires, tels que le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) et son intégration au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Ces normes ont permis de prohiber l'implantation d'éoliennes selon des facteurs de distance pour préserver les paysages, assurer la compatibilité des usages et garantir la sécurité. La planification de ces normes reposait sur des décisions raisonnées et objectives d'aménagement du territoire.

Même si un projet de cette envergure génère certains impacts environnementaux, notamment au niveau de son implantation, il est important de souligner que l'étude du projet PPAW¹ démontre une planification rigoureuse visant à minimiser ces effets. En effet, de nombreuses mesures d'atténuation, souvent au-delà des exigences réglementaires, sont proposées pour réduire les impacts sur la biodiversité et favoriser la conservation des milieux naturels et la protection des écosystèmes. Ce projet met en avant un équilibre entre développement et respect de l'environnement, assurant ainsi une harmonisation avec les usages actuels du territoire.

L'acceptabilité sociale est au cœur des préoccupations des acteurs de la MRC, tant dans leur rôle de planification que de partenaires publics du projet. La participation active des municipalités dans les projets éoliens est cruciale pour assurer leur succès et leur acceptabilité sociale. Cette implication permet d'intégrer les préoccupations locales dès le début du processus, favorisant ainsi une meilleure compréhension et adhésion des citoyens. En collaborant étroitement avec les communautés, les projets éoliens peuvent être adaptés pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les bénéfices locaux. Cette approche collaborative renforce le sentiment d'appartenance et de responsabilité collective envers les projets, augmentant ainsi leur acceptabilité sociale et leur succès à long terme. Le processus de consultation de la population, mené par l'initiateur du projet, notamment à travers les portes ouvertes tenues dans chacune des municipalités d'accueil du projet, a permis de recueillir les avis et les préoccupations des résidents. Cette approche permet d'intégrer les enjeux du milieu en phase de développement de projet.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE : UN ALLIÉ À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La demande croissante en énergie et les défis posés par le changement climatique rendent impératif le développement de sources d'énergie renouvelables. Le Bas-Saint-Laurent, avec ses vents favorables et son engagement envers la durabilité, est idéalement positionné pour être un leader dans l'énergie éolienne. Le projet éolien proposé contribuera significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, alignant notre région avec les objectifs provinciaux et nationaux de lutte contre les changements climatiques.

¹ Invenergy, mai 2024. Parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk. Étude d'impact de l'environnement. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000618806>

La MRC de Rivière-du-Loup est fière de participer à ce grand chantier collectif. Elle est convaincue que l'apport municipal au développement de projets éoliens sensibilise la population aux enjeux climatiques et à l'importance des actions collectives et individuelles.

LES PROJETS ÉOLIENS : UN LEVIER ÉCONOMIQUE STRUCTURANT

Le projet PPAW représente un investissement total d'un milliard de dollars pour sa construction. Les impacts économiques pour les milieux d'accueil sont considérables. Durant la phase de construction, le parc éolien créera un impact économique majeur avec la création estimée de 350 emplois sur deux ans. De plus, plusieurs emplois indirects seront créés par l'augmentation des activités liées au chantier. Depuis la sélection du projet par Hydro-Québec, un comité de liaison maximise les retombées économiques et la création d'emplois dans les MRC de Témiscouata, Kamouraska et Rivière-du-Loup.

En phase d'exploitation, le parc éolien créera une vingtaine d'emplois permanents. La participation en équité des communautés membres de l'Alliance implique un investissement équivalent à 50 % des fonds propres par les entités municipales et un partage des profits annuels de même proportion. Après 30 ans d'exploitation, les paiements annuels fermes de 5 700 \$ par mégawatt installé représenteront une somme totale de 60 millions de dollars versée aux municipalités. De plus, les profits seront partagés avec l'Alliance de l'Est.

Ces revenus contribueront à dynamiser l'économie de nombreuses municipalités. La fiscalité municipale, l'augmentation des responsabilités octroyées aux municipalités et leur complexité impactent leur capacité à remplir leurs compétences tout en minimisant l'augmentation des impôts fonciers. En diversifiant leurs sources de revenus, les municipalités peuvent répondre à leurs obligations et investir dans la qualité de vie de leurs citoyens. La MRC, désignée comme gouvernement de proximité, voit ses compétences déléguées augmenter rapidement. Pour assumer ces compétences, la MRC a doublé ses ressources humaines en moins de 10 ans. Les bénéfices éoliens reçus par les municipalités et ceux spécifiquement affectés aux compétences de la MRC ont allégé le fardeau fiscal des contribuables. Ces bénéfices ont également été investis dans des organismes et ont permis le maintien de services de qualité, le développement de projets structurants, dont certains exemples sont énumérés ci-dessous.

LES BÉNÉFICES ÉOLIENS : UN IMPACT SUR LA QUALITÉ DE VIE

Parc éolien Viger-Denonville

Le parc éolien communautaire Viger-Denonville est situé sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, plus précisément dans les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane. Ce parc, représentant un investissement de 75 millions de dollars pour 12 éoliennes et une puissance installée totale de 24,6 MW, a été réalisé en partenariat égalitaire (50-50) entre Innergex Énergie Renouvelable et les douze municipalités participantes de la MRC de Rivière-du-Loup. Le parc éolien Viger-Denonville est en service depuis le 19 novembre 2013 et bénéficie d'un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec d'une durée de 20 ans.

Depuis la mise en service, plus de 17,7 millions de dollars en profits nets ont été versés à la MRC de Rivière-du-Loup. De ce montant, un peu plus de 15,2 millions ont été redistribués aux municipalités participantes, soit en tant que profits partagés ou en tant que redevance pour le territoire d'accueil. Un montant de 2,5 millions a été redistribué par le Fonds éolien Viger-Denonville, un programme d'aide financière géré par la MRC de Rivière-du-Loup.

Par ce fonds², la MRC de Rivière-du-Loup reconnaît l'importance de son rôle dans le soutien aux organisations œuvrant à améliorer et développer le cadre de vie de la population ainsi que les conditions socioéconomiques du milieu. Elle reconnaît également l'importance de son rôle dans le partage de la richesse collective.

Le fonds vise à soutenir des initiatives dans les secteurs d'activités suivants, en portant une attention particulière aux projets touchant les populations vulnérables du territoire :

- Développement social et communautaire
- Préservation et mise en valeur du patrimoine et de la culture
- Protection de l'environnement
- Soutien et développement d'infrastructures récréatives ou touristiques

- Soutien au développement économique
- Soutien aux événements d'envergure ou porte-étendard

Depuis sa création, le Fonds a versé des sommes à plus de 165 projets. Voici quelques projets ou organisations ayant bénéficié d'une aide financière du Fonds au fil des ans :

- Parc Côtier Kiskotuk (106 000\$)
- Construction d'un centre de jour pour des soins palliatifs de la Fondation de la Maison Desjardins (150 000 \$)
- Jeux du Québec 2021 (105 810 \$)
- Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup (127 500 \$)
- Festival Country Saint-Antonin (37 000 \$)
- Construction du Centre de curling de Rivière-du-Loup (50 000 \$)
- Camp Richelieu Vive la Joie (115 000 \$)
- Auberge la Clé des Champs (45 000 \$)
- Musique Fest (30 060 \$)
- Un toit pour nous de Trajectoires Hommes du KRTB (50 000 \$)
- La Maison l'Autnid (50 000 \$)
- Coop de Solidarité santé Saint-Hubert (60 000 \$)
- Manne Rouge (160 000 \$)
- Service de migration Place aux jeunes (70 500 \$)
- Programme d'aide financière aux initiatives culturelles (75 000 \$)

Parcs éoliens Roncevaux et Nicolas-Riou

En 2014, l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine ont décidé de s'allier au sein de l'Alliance éolienne de l'Est (qui deviendra l'Alliance de l'énergie de l'Est en 2023). Leur vision: le partage des richesses permet l'enrichissement collectif. Ainsi, l'Alliance est désormais porteuse des projets éoliens dans la grande région de l'Est. Chaque MRC devient participante dans l'ensemble des projets futurs, tant sur les investissements que dans les bénéfices, et ce, peu importe si le projet éolien est situé sur son territoire ou non.

Le parc éolien Roncevaux a été octroyé lors de l'appel d'offres A/O 2013-01 par Hydro-Québec et est situé dans la MRC d'Avignon. Ce parc, mis en service à la fin de

L'année 2016, possède une puissance de 74,8 MW pour 34 éoliennes et fait l'objet d'un contrat de vente d'électricité de 25 ans avec Hydro-Québec.

Le parc éolien Nicolas-Riou est situé sur les territoires des MRC des Basques et de Rimouski-Neigette et est en service depuis janvier 2018. Octroyé lors du même appel d'offres, ce parc éolien de 224,25 MW est composé de 65 éoliennes et représente un investissement d'environ 500 millions de dollars, pour un contrat total de 25 ans.

Depuis 2017, plus de 5,48 millions de dollars ont été versés à la MRC de Rivière-du-Loup pour sa participation dans ces deux parcs, dont 3,35 millions ont été redistribués directement aux 13 municipalités qui composent la MRC.

Le Fonds éolien Nicolas-Riou et Roncevaux a pour sa part reçu une somme de plus de 2,13 millions de dollars depuis sa création. Il est principalement utilisé pour les nombreuses compétences qui incombent à la MRC depuis plusieurs années et permet de diminuer l'augmentation des quotes-parts requises de chacune des 13 municipalités. Les projets ayant été financés par ce Fonds sont notamment les suivants, regroupés en trois grandes catégories :

Projets de la MRC

- Implantation d'un réseau de télécommunications d'urgence pour les services incendie
- Mise en place de la Régie intermunicipale du parc industriel territorial technologique
- Réfection du pont du Petit-Témis (piste cyclable)

Études

- Étude sur le regroupement des collectes des matières résiduelles
- Diagnostic évaluant les besoins de coopération des municipalités locales
- Diagnostic en habitation pour le territoire de la MRC

Part du milieu nécessaire dans le cadre de subventions gouvernementales

- Déploiement de la Signature Innovation de la MRC (volet 3 du Fonds régions et ruralité)

- Embauche d'une ressource - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

CONCLUSION

En conclusion, le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk offre une opportunité exceptionnelle pour les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup. Ce projet s'aligne parfaitement avec notre vision de croissance économique durable et de développement régional. Les avantages économiques, sociaux et environnementaux qu'il apporte sont essentiels pour l'avenir de nos communautés.

Les projets éoliens déjà en place, tels que les parcs Viger-Denonville, Roncevaux et Nicolas-Riou, démontrent clairement l'impact positif de ces initiatives sur la qualité de vie et le développement économique de notre région, tout en respectant notre schéma d'aménagement et les normes environnementales.

Pour toutes ces raisons, nous demandons respectueusement au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec d'autoriser le développement du projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk. Ce projet représente une opportunité unique de promouvoir un développement durable et bénéfique pour toutes les communautés impliquées.

Pour plus de détails :

Patricia Trudel, directrice générale
MRC de Rivière-du-Loup
418 867-2485 poste 242
ptrudel@mrcrdl.quebec